



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à TER'Informatique

Email : contact@ter-informatique.com

Fax 03 26 35 00 52

Courrier : Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux
51664 REIMS Cedex 2



NON SALARIÉ Partie à remplir pour les chefs d'entreprise	SALARIÉ Partie à remplir pour les salariés d'entreprise
<p>NOM - Prénom</p> <p>NOM de jeune fille</p> <p>Adresse.....</p> <p>.....</p> <p>CP Commune</p> <p>Tél..... Portable</p> <p>Fax</p> <p>Email</p> <p>Date de naissance</p> <p>Lieu de naissance</p> <p>ACTIVITÉ PRINCIPALE : <input type="checkbox"/> AGRICOLE <input type="checkbox"/> VITICOLE <input type="checkbox"/> AUTRE</p> <p>FORMATION GÉNÉRALE :</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau VI fin de scolarité obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau V BEP ou 1^{er} cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau IV BAC (STA, BAC gal, technologique, professionnel, CCTAR)</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau III BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau II BAC + 3 et 4 (Licence, Maîtrise)</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau I BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS...)</p> <p>STATUT PROFESSIONNEL :</p> <p><input type="checkbox"/> Chef d'entreprise ou d'exploitation</p> <p><input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur cotisant</p> <p><input type="checkbox"/> Aide familiale</p> <p><input type="checkbox"/> Cotisant de solidarité</p> <p><input type="checkbox"/> Personne engagée dans une démarche d'installation</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : précisez</p> <p>NOM de la société et adresse de facturation</p> <p>.....</p>	<p>NOM - Prénom</p> <p>Fonction.....</p> <p>Tél..... Portable</p> <p>E-mail</p> <p>Date de naissance</p> <p>Lieu de naissance</p> <p>ENTREPRISE (raison sociale).....</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Moins de 10 salariés <input type="checkbox"/> Plus de 10 salariés</p> <p>Adresse.....</p> <p>.....</p> <p>CP Commune</p> <p>Tél..... Portable</p> <p>Fax</p> <p>Email</p> <p>Nom de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé</p> <p>.....</p> <p>Adresse pour convention ou facturation.....</p> <p>.....</p>

Souhaite recevoir le programme détaillé de la formation :

S'inscrit au(x) stage(s) suivant(s) :

Titre	Date	Lieu

Le bulletin d'inscription doit parvenir au centre de formation au minimum 10 jours avant le stage.
La signature de ce bulletin vaut acceptation de nos conditions générales de services.

Date

Signature (obligatoire) :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Obligations de l'organisme de formation
La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires fixé par l'organisme de formation.
L'organisme de formation s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
En cas d'annulation, l'organisme de formation s'engage à prévenir le stagiaire au moins 3 jours ouvrés avant la date prévue de formation. Le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : le chèque d'acompte éventuellement perçu est retourné au stagiaire.
L'organisme de formation envoie une attestation de formation à l'issue du stage.
La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).

Obligations du stagiaire
L'inscription est ferme et définitive et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, dans le délai mentionné sur le bulletin d'inscription.
Le stagiaire s'engage à verser la totalité de la participation au plus tard à réception de la facture.
Le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle il s'est inscrit.

En cas d'absence non prévenue, le coût de la formation sera facturé et dû.
En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : tout stage débuté n'entraînera pas de remboursement, l'intégralité du coût de la formation sera facturée et due.
En cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
Le stagiaire atteste être à jour de ses cotisations formations auprès de son OPCA. Dans le cas contraire, il s'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de sa participation à la formation.
Les stagiaires non salariés du secteur agricole, installés depuis moins de 2 ans, doivent fournir une attestation MSA de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA.
Les stagiaires engagés dans une démarche d'installation doivent fournir une attestation produite par un des organismes suivants : CAC, ADASEA, chambre d'agriculture, point info installation ... ou la copie de l'agrément PPP signé par le Préfet.

Pôle technologique Henri Farman
2 rue Léon Patoux - 51664 Reims Cedex 2 - Tél. 03 26 35 00 50 - Fax 03 26 35 00 52

